

ments en octobre, et ce n'est qu'au bout d'un an et quelques mois qu'on m'a fourni ces documents, encore qu'incomplets.

Monsieur le président, voilà un exemple de l'incurie de l'administration. Pourtant, le député devrait être le premier informé des accomplissements d'un ministère dans sa circonscription. Mais ce n'est pas ce qui se produit. Lorsqu'un député—et oublions ici les partis politiques—essaie de connaître les projets d'un ministère, des fonctionnaires, technocrates, dans sa circonscription, c'est peine perdue. Il va d'un technocrate à l'autre, et debout «sur deux pieds de tapis», il n'apprend absolument rien.

On dit qu'il s'agit d'un secret ministériel ou interministériel ou, encore, on dit poliment: Vous n'avez rien à voir dans cette affaire.

Pourtant, les gens ont élu démocratiquement le député pour qu'il fasse des démarches auprès des autorités en cause et, sans arrière-pensée de politique partisane, qu'il fasse rapport à ses commettants sur l'administration du gouvernement.

J'ai écrit au moins une douzaine de lettres à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Laing), lui demandant où en était rendue la procédure d'expropriation concernant l'édifice fédéral de Victoriaville, je n'ai reçu aucune réponse, si ce n'est une lettre de sa secrétaire particulière, accusant réception de la mienne et me disant qu'elle allait porter ma demande à la connaissance du ministre. Voilà le genre de contrôle parlementaire qui existe dans un ministère, même en ce qui a trait à la circonscription d'un député. Cela n'a pas de sens.

Je comprends les motifs valables, l'honnêteté du président du Conseil du Trésor, mais je tiens à ce qu'il sache que ce système est inadéquat et que je ne suis pas prêt à marcher à quatre pattes pour créer quatre autres départements sur lesquels on n'aura pas un mot à dire quant à leur création, à leur modification ou à leur suppression, et au sujet desquels on ne pourra pas savoir ce qui en est, si jamais l'un d'eux élaborait des programmes pour nos circonscriptions.

Monsieur le président, cela n'a absolument pas de sens. La construction d'un édifice fédéral à Victoriaville est, pour moi et pour mes concitoyens de Lotbinière et de Victoriaville,—et je parle sans aucune espèce d'esprit de parti—très importante. Tout le monde est révolté chez nous parce qu'on nous promet un édifice fédéral depuis 1952. Les crédits sont votés; on peut consulter les budgets des dépenses pour le constater. Des crédits de l'ordre de \$697,000 ont été votés depuis plus de deux ans, mais on n'a pas construit d'édifice. J'ai écrit au ministère pour demander si l'expropriation est faite; je n'ai pas reçu de réponse. J'ai écrit au ministre pour savoir où en sont rendus les travaux, s'il ne pourrait pas m'informer, et je n'obtiens toujours pas de réponse. Maintenant, on me demande d'adopter un bill visant à créer des départements d'État sur lesquels le Parlement n'aura pas à se prononcer quant à leur création, leur modification, la restriction de leurs pouvoirs ou leur suppression! On conviendra qu'il est normal que nous ayons des inquiétudes.

Voilà pourquoi je m'oppose à l'adoption des articles en cause, tant que nous n'aurons pas les informations...

[Traduction]

M. le président: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

[M. Fortin.]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je serai bref. Je voudrais dire quelques mots pour répondre aux arguments des députés de Saint-Jean-Est et de Lotbinière. D'abord, le député de Saint-Jean-Est a présenté ce qu'on pourrait plus justement appeler des griefs que des observations sur le bill à l'étude, et même si ces griefs ne sont pas fondés, il y a lieu d'y répondre.

• (9.30 p.m.)

Le député s'est élevé contre le système de roulement, qu'il a qualifié d'illégal, en s'appuyant sur l'article 5 du Règlement, qui exige la présence des députés aux séances de la Chambre, à moins que celle-ci ne leur ait permis de s'absenter. On pourrait en conclure, je suppose, que les ministres qui ne sont pas présents à la Chambre un jour quelconque sont absents sans permission, et, par conséquent, contreviennent à l'article 5 du Règlement. Cette interprétation de l'article 5 s'appliquerait à un très grand nombre de députés. Par exemple, le parti du député se trouverait dans l'illégalité et en contravention du Règlement de la Chambre. Je suis sûr que les membres du comité conviendront que ce n'est pas ainsi qu'il faut interpréter le Règlement.

Pour ce qui est du tableau de présence, le premier ministre a en fait donné l'assurance que le cabinet serait organisé de telle façon que, durant une semaine, chaque ministre puisse être présent à la Chambre trois jours sur cinq pendant la période des questions orales. Le tableau de présence ne vise pas à favoriser les absences, mais à assurer que les ministres soient présents au moins trois jours sur cinq, à moins qu'ils ne soient absents d'Ottawa pour une raison officielle. Pendant ces trois jours, cette présence l'emporte sur la Chambre ou sur d'autres tâches gouvernementales. Ainsi il serait difficile de soutenir que le député a lieu de se plaindre.

Le député a soulevé une autre question qui mérite un commentaire. Il a déploré qu'aux termes du nouveau Règlement, il ne soit plus possible de refuser les subsides. Il a évoqué l'époque où, si je l'ai bien compris, un député mécontent ou fâché de n'avoir pas obtenu gain de cause pouvait indéfiniment, et probablement à tout jamais, refuser au gouvernement les subsides dont il a besoin pour la gestion des affaires du pays. Si j'ai bien compris, il s'agissait là d'une prise de position en faveur de ce que l'on a appelé, à juste titre, la tyrannie de la minorité. Je ne pense pas que notre Règlement et notre procédure devraient faire la part belle à cette tyrannie-là. Il peut arriver que l'on abuse de ce Règlement et de cette procédure pour aboutir à ce qui apparaît parfois comme des manifestations de la tyrannie de la majorité. L'une et l'autre choses peuvent se produire et elles sont toutes deux également dangereuses. Dans la mesure où le député regrette la disparition de ce phénomène, il pleure une cause que je me félicite de considérer comme perdue.

[Français]

Lorsque l'honorable député de Lotbinière faisait allusion au président du Conseil privé, je crois qu'il voulait parler du président du Conseil du Trésor, car il se référait à ce que j'avais dit. Il prétendait qu'hier, j'avais proposé la création de ministères d'État pour mieux surveiller les corporations de la Couronne et les commissions